

Conditions spatiales de déploiement du service de trottinettes en "free-floating" : zones de circulation restreinte et aires de stationnement

Axes à forte déclivité : vitesse bridée

Zones apaisées (parcs, jardins) : vitesse bridée

Axes à fortes contraintes : trafic, topographie... : circulation interdite

Zones agricoles et naturelles, cimetières : circulation interdite

